

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 19 Décembre 2023

Le mardi 19.12.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique Mme TAURINES Anna, Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent (*présent jusqu'au point 9 de l'ordre du jour*), Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme D'ANNUNZIO), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. XILLO Michel (par Mme SERVENTI MERLO), Mme GARCIA Hélène (par Mme TAURINES).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. BEN AÏOUN.

Délibération n° 109-2023.

Opération d'amélioration des équipements sportifs : réhabilitation d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Carpenté et d'un terrain de rugby en gazon synthétique avec création d'un parking partagé (usagers & covoiturage) au stade JM Fages.

Demande de subventions à l'Etat, à l'Agence Nationale du Sport, à la Région Occitanie, au Département 31, à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, à la Fédération Française de Football.

M. le Maire expose :

Considérant l'enjeu pour la Ville de dynamiser sa politique sportive afin de continuer à se développer et permettre aux clubs de rugby et de foot, aux associations, aux établissements scolaires, aux structures péri-scolaires de la Ville et plus largement aux habitants du territoire de s'épanouir,

Considérant que les aires de jeu des complexes sportifs JM Fages et Carpenté de la commune en gazon naturel ne répondent pas complètement, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, à la demande (nombre de pratiquants important pour un nombre de terrains malgré tout limités, indisponibilité des terrains naturels à l'occasion d'épisodes pluvieux les rendant impraticables, arrosage l'été ...),

l'option du terrain en gazon synthétique a été retenue car au-delà de l'aspect purement sportif, il a semblé essentiel au vu des enjeux environnementaux actuels de s'orienter vers une solution écoresponsable.

Le projet est référencé dans l'avenant du Contrat Bourg-Centre Occitanie et répertorié dans la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Les terrains synthétiques présentent bien des avantages. Du point de vue sportif, une pelouse artificielle perméable permet un temps d'utilisation supérieur à celui d'une pelouse naturelle, elle pallie le problème des arrêtés municipaux d'interdiction d'entraînements ou matchs liés aux intempéries. Concernant l'aspect technique, la surface permet un jeu plus vif, rapide, et diminue les blessures. En termes économiques, le synthétique demande un investissement préalable conséquent mais il devient rapidement rentable, eu égard aux frais d'entretien d'une pelouse naturelle. D'un point de vue écologique, les gazons artificiels n'ont pas besoin d'être arrosés, ne demandent pas d'apports en fertilisant, de traitement des déchets verts.

L'opération consiste en :

- la transformation d'un terrain naturel en un terrain en gazon synthétique sur chacun des complexes Carpenté et Jean-Marie Fages ainsi que, sur ce dernier complexe, la création d'un parking et d'une aire de stationnement pour les bus, le long de la route départementale, afin de régler le problème aux abords des installations.

Délibération adoptée :

Considérant la réduction, entre autres, la consommation d'eau, de consommables (peinture, fertilisant),
 Considérant que le projet permettra l'optimisation des terrains sur les deux sites,
 Considérant que le projet permettra d'augmenter le temps de jeu sur les 2 sites sans contrainte,
 Considérant que le projet facilitera la planification des entraînements et des rencontres des associations sportives du territoire,
 Considérant que le projet consiste en un remplissage adapté en liège ou raflé de maïs (lié à l'amortissement des chocs) sur chacun des sites,

Considérant le projet permettra un stationnement aux abords des installations JM Fages en toute sécurité ?

Considérant le projet prend en compte un espace de parking partagé (covoiturage),

Considérant le projet est d'intérêt territorial car il sera utilisé par les jeunes d'autres communes ainsi que ceux des établissements scolaires : Lycée Agricole d'Ondes et collège Grand Selve de Grenade,

Considérant également que Grenade pose sa candidature pour la construction du nouveau lycée du Nord Toulousain,

Considérant que le projet est référencé dans l'avenant du Contrat Bourg-Centre Occitanie,

Axe 4, Fiche action 4.1 « Prévoir les équipements futurs du bassin de vie »

Projet 4.1.2 « Etude et travaux pour l'extension du complexe sportif (terrain synthétique, vestiaire et parking) »,

Considérant que le projet est répertorié dans la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

Fiche Action G-59 « Terrains synthétiques et parking » et fiche G-15 « Etudes pour l'extension du complexe sportif »

Considérant la demande d'inscription du projet au CRTE,

Considérant que le projet correspond à l'Axe Vert « Gestion de la ressource en eau » portant sur les enjeux de la transition écologique,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : **2 204 333.20 €HT**,

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 contre (M. Loquet), 2 abstentions (M. Bourbon, M. Peel),

- approuve l'opération selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Coût prévisionnel
Etudes, analyses	
Etude géotechnique	15 000.00 €
Laboratoire sols sportifs	20 000.00 €
Permis d'aménager	2 600.00 €
Bassin de rétention (si nécessaire)	20 000.00 €
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	34 045.00 €
Sous-total Etudes, analyses	91 645.00 €
Travaux	
Terrain JM Fages	983 540.25 €
Terrain Carpenté	789 416.25 €
Parking	339 731.70 €
Sous- total Travaux	2 112 688.20 €
Total général HT	2 204 333.20 €
TVA	440 866.64 €
Total TTC	2 645 199.84 €

RECETTES	
L'Etat - DETR / DISL 2024	300 000.00 €
Agence Nationale du Sport (20% uniquement sur les 2 terrains)	354 591.30 €
La Région	300 000.00 €
Le Département (en deux tranches financières) :	
- Contrat de territoire 2024	300 000.00 €
- Contrat de territoire 2025	300 000.00 €
CCHT	8 000.00 €
Fédération Française de Football - fonds FAFA	50 000.00 €
Commune de Grenade	591 741.90 €
S/Total :	2 204 333.20 €
FCTVA	433 812,77 €
Part commune (TVA)	7 053,87 €
Total des recettes	2 645 199.84 €

- sollicite l'aide financière de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, de la Région Occitanie, du Département de la Haute-Garonne, de la Communauté de Communes Hauts Tolosans, de la Fédération Française de Football,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Le Secrétaire,
Henri BEN AÏOUN,



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,